

Comité Syndical du mardi 14 octobre 2025

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

Numéro de délibération	Intitulé	Vote
14102025-1	Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 18 juin 2025	Approuvé
14102025-2	Augmentation des tarifs des cartes de déchetterie prépayées artisans, commerçants, associations et administrations au 15 janvier 2026	Approuvé
14102025-3	Décision modificative n°2 – Budget 2025	Approuvé
14102025-4	Avenant 1 à la convention de gestion partagée avec Valor'Aisne du site de Laon Faubourg de Leuilly	Approuvé

Fait à Laon, le 20 OCT. 2025

Le Président,

Eric DELHAYE



The signature of Eric DELHAYE is written in black ink over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'LAONNOIS' at the top, 'SIRTOM' in the center, and a small star at the bottom.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 14 OCTOBRE 2025**

Date de la convocation : 8 octobre 2025

Date d'affichage : 8 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 8 octobre à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs de THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, JUILLART Serge, MALJEAN Denis, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, Monsieur CAUX Patrick, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs VITU Yohan, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur LE RUDULIER Guillaume

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame CHARLIER Aude, BRIFFOTEAU Isabelle, Messieurs COQUISART Jean Jacques, RIVIERE Harry

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur HIVERLET Sébastien

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, BERNARD Evelyne

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur KAMINSKI Frédéric

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, directrice générale et Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire, Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et pré-collecte et maintenance des bacs et Michaël POTELLE, responsable de la collecte en porte à porte, des encombrants et des points d'apports volontaires.

Monsieur Benoit de THORE a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 36

Quorum : 28

Nombre de votants : 36

Délibération n°14102025-1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 18 juin 2025

14102025-1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 18 juin 2025

Monsieur Le Président présente le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 18 juin 2025.

Le comité syndical, par 36 voix POUR, par 0 CONTRE, 0 abstention,

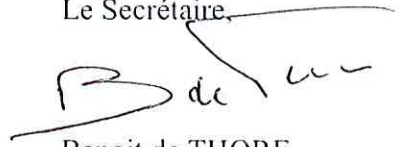
Approuve le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 18 juin 2025.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE

Le Secrétaire,


Benoit de THORE

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 14 OCTOBRE 2025**

Date de la convocation : 8 octobre 2025

Date d'affichage : 8 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 8 octobre à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs de THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, JUILLART Serge, MALJEAN Denis, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, Monsieur CAUX Patrick, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs VITU Yohan, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur LE RUDULIER Guillaume

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame CHARLIER Aude, BRIFFOTEAU Isabelle, Messieurs COQUISART Jean Jacques, RIVIERE Harry

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur HIVERLET Sébastien

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, BERNARD Evelyne

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur KAMINSKI Frédéric

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, directrice générale et Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire, Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et pré-collecte et maintenance des bacs et Michaël POTELLE, responsable de la collecte en porte à porte, des encombrants et des points d'apports volontaires.

Monsieur Benoit de THORE a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 36

Quorum : 28

Nombre de votants : 36

14102025-2. Augmentation des tarifs des cartes de déchetterie prépayées artisans, commerçants, associations et administrations au 15 janvier 2026

Il est nécessaire de modifier les tarifs des cartes de déchetterie prépayées comme indiqué ci-dessous afin de pouvoir passer aux cartes numériques.

Le SIRTOM du Laonnois a numérisé l'accès des usagers particuliers depuis 2018 et souhaite faire de même pour les professionnels. Les conditions d'accès restent inchangées.

A noter, le tarif du passage unique reste identique cependant le passage gratuit sur la carte de 10 passages est supprimé.

Tarifs actuels et proposition des nouveaux tarifs :

Type de véhicule	Actuellement		Proposition	
	1 passage	10 passages dont 1 gratuit	1 passage	10 passages
VL et VL fourgonnette PV < 1,25 t	27€	237€	27€	270€
Fourgon 1,25 t < PV < 2,02 t	56€	488€	56€	560 €
Camion de moins de 3,5 t 2,02 < PV < 3,5 t	73€	656€	73€	730€

Rappel : les professionnels payent en fonction du type de véhicule et selon les déchets apportés. Certains déchets sont gratuits. Pour bénéficier de la gratuité, le véhicule ne doit contenir que des déchets gratuits. Si un véhicule se présente avec une remorque et que les 2 contiennent des déchets payants, deux passages seront comptabilisés.

Après avis favorable des membres du bureau, le comité syndical, après en avoir délibéré par 36 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

Décide :

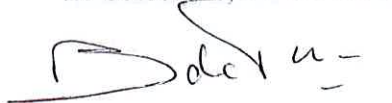
- **De fixer** les tarifs proposés ci-dessus à compter du 15 janvier 2026
- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE

Le Secrétaire,


Benoit de THORE

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 14 OCTOBRE 2025**

Date de la convocation : 8 octobre 2025

Date d'affichage : 8 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 8 octobre à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs de THORE Benoît, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, JUILLART Serge, MALJEAN Denis, BOUILLE François, BUVRY Benoît, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, Monsieur CAUX Patrick, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs VITU Yohan, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur LE RUDULIER Guillaume

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame CHARLIER Aude, BRIFFOTEAU Isabelle, Messieurs COQUISART Jean Jacques, RIVIERE Harry

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur HIVERLET Sébastien

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, BERNARD Evelyne

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur KAMINSKI Frédéric

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, directrice générale et Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire, Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et pré-collecte et maintenance des bacs et Michaël POTELLE, responsable de la collecte en porte à porte, des encombrants et des points d'apports volontaires.

Monsieur Benoit de THORE a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 36

Quorum : 28

Nombre de votants : 36

14102025-3. Décision modificative n°2 – Budget 2025

Monsieur le Président propose au comité syndical la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

Compte 65561 Contribution au fond de compensation des charges territoriaux

Il convient d'ajuster le montant de la contribution versée à Valor'Aisne à hauteur de 7 343€ suite à la réception de la régularisation des tonnages et des tarifs reçus en juillet.

Compte 6811/042 Dotation aux amortissements

Il convient d'augmenter le compte des amortissements de 223 220€ car l'année 2024 n'a pas été comptabilisée pour le BP 2025.

Afin d'équilibrer cette augmentation, il convient de diminuer le compte 023 Virement à la section d'investissement.

Recettes de fonctionnement

6419 Remboursement sur rémunération du personnel

Il y a lieu d'inscrire des crédits supplémentaires correspondant à une augmentation du montant des remboursements de rémunération du personnel pour de 2 926€.

6479 Remboursement sur autres charges sociales

Il y a lieu d'inscrire des crédits supplémentaires correspondant à une augmentation du montant des remboursements pour un montant de 4 417€.

Soit un total de 7 343€.

Recettes d'investissement

Dans le but de comptabiliser l'année 2024 des amortissements il convient d'augmenter les comptes de la manière suivante :

28041411/040 Amortissement des biens mobiliers, matériels :	-250€	} 223 220€
281838/040 Amortissement autres matériels informatique	+ 1410€	
281848/040 Amortissement autres matériels de bureau	+240€	
28152/040 Amortissement installation de voirie	-480€	
28188/040 Amortissement autres	+101 100€	
281828/040 Amortissement autres matériels de transport	+121 200€	

Afin d'équilibrer la section d'investissement recette il est nécessaire de diminuer le compte 021 Virement de la section de fonctionnement de 223 220.00€.

DECISION MODIFICATIVE N°2



Dépenses de fonctionnement					
Comptes	Articles	Budget Périodique 2025	Décision Modificative	Budget Global	Vote du Bureau
65561	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales	5 280 000,00 €	7 343,00 €	5 287 343,00 €	5 287 343,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 174 708,00 €	- 223 220,00 €	951 488,00 €	951 488,00 €
6811/042	Dotation aux amortissements	953 000,00 €	223 220,00 €	1 176 220,00 €	1 176 220,00 €
Dépenses de fonctionnement		7 407 708,00 €	7 343,00 €	7 415 051,00 €	7 415 051,00 €

Recettes de fonctionnement					
Comptes	Articles	Budget Périodique 2025	Décision Modificative	Budget Global	Vote du Bureau
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	75 982,06 €	2 926,00 €	75 908,06 €	75 908,06 €
6479	Remboursements sur autres charges sociales	- €	4 417,00 €	4 417,00 €	4 417,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		75 982,06 €	7 343,00 €	80 325,06 €	80 325,06 €

Dépenses d'investissement					
Comptes	Articles	Budget Périodique 2025	Décision Modificative	Budget Global	Vote du Bureau
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		- €	- €	- €	- €

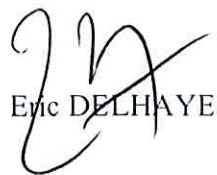
Recettes d'investissement					
Comptes	Articles	Budget Périodique 2025	Décision Modificative	Budget Global	Vote du Bureau
2804111/040	Biens mobiliers, matériels et études	16 250,00 €	- 250,00 €	16 000,00 €	16 250,00 €
281835/040	Autres matériels informatique	8 000,00 €	1 410,00 €	9 410,00 €	9 410,00 €
281843/040	Autres matériels de bureaux	2 000,00 €	240,00 €	2 240,00 €	2 240,00 €
28182/040	Installations de voirie	7 500,00 €	- 480,00 €	7 020,00 €	7 020,00 €
28185/040	Autres	637 000,00 €	101 100,00 €	738 100,00 €	738 100,00 €
281828/040	Autres matériels de transport	282 000,00 €	121 200,00 €	403 200,00 €	403 200,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 174 708,00 €	- 223 220,00 €	951 488,00 €	951 488,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 127 708,00 €	- €	2 127 708,00 €	2 127 708,00 €

Après avis favorable des membres du bureau, **le comité syndical**, après en avoir délibéré, par 36 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Adopte la décision modificative n°2 telle que proposée.

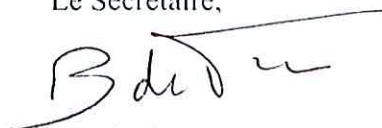
Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE

Le Secrétaire,



Benoit de THORE

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 14 OCTOBRE 2025**

Date de la convocation : 8 octobre 2025

Date d'affichage : 8 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 8 octobre à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, Messieurs de THORE Benoît, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, JUILLART Serge, MALJEAN Denis, BOUILLE François, BUVRY Benoît, BLEUET Philippe, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, DAIME Marc, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DEHOVE Claude, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain, MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame DELPECH Nadège, Monsieur CAUX Patrick, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Messieurs VITU Yohan, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Monsieur LE RUDULIER Guillaume

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame CHARLIER Aude, BRIFFOTEAU Isabelle, Messieurs COQUISART Jean Jacques, RIVIERE Harry

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur HIVERLET Sébastien

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, BERNARD Evelyne

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TUJEK Annie, Monsieur KAMINSKI Frédéric

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, directrice générale et Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire, Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et pré-collecte et maintenance des bacs et Michaël POTELLE, responsable de la collecte en porte à porte, des encombrants et des points d'apports volontaires.

Monsieur Benoit de THORE a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 36

Quorum : 28

Nombre de votants : 36

14102025-4. Avenant 1 à la convention de gestion partagée avec Valor'Aisne du site de Laon Faubourg de Leuilly

Monsieur Le Président rappelle que le 20 juillet 2022, le SIRTOM a signé avec le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne Valor'Aisne, une convention de gestion partagée fixant les modalités d'intervention des parties en vue d'assurer la continuité de leurs services publics respectifs en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

En 2024, Valor'Aisne a fait procéder au démantèlement de l'ancien centre de tri désaffecté en 2013, à la demande du SIRTOM. L'espace qu'il occupait a été rendu à l'usage du SIRTOM.

Par ailleurs, suite à l'installation d'une cuve de biocarburant type B100 compatible avec les moteurs diesel à la norme EN14214, les véhicules tracteurs des bennes FMA du syndicat peuvent se ravitailler à cette cuve.

L'avenant ci-joint a donc pour objet :

- D'acter la fin de la mise à disposition d'une partie du bâtiment du centre de tri pour la rendre à l'usage au SIRTOM, pour une surface de 932.5m² ; Valor'Aisne conservant pour sa part 667.5m² à usage de stock tampon pour les déchets de collectes sélectives et des cartons de déchetterie. Le ratio de prise en charge des dépenses communes du site tel qu'il est prévu à l'article 3.3 de la convention reste inchangé.
- D'intégrer des dépenses relatives à l'utilisation de la cuve de biocarburant par Valor'Aisne et d'établir la répartition des coûts entre les collectivités. La prestation sera facturée sur la base des consommations relevées pour les camions du Syndicat Départemental et du prix d'achat du biocarburant B100. La facturation sera trimestrielle.

Après avis favorable des membres du bureau, **le comité syndical**, après en avoir délibéré par 36 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide :

- **d'Autoriser** Monsieur Le Président à signer l'avenant 1, joint en annexe, à la convention de gestion partagée du site de Laon-Leuilly.

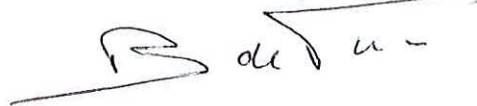
Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE

Le Secrétaire,



Benoit de THORE

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Syndicat Départemental

de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne

Avenant n°1

Objet

**Convention de gestion partagée du site de Laon-Leuilly
pour la période 2021-2025**

1- Objet de l'avenant

Le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne Valor'Aisne a signé le 20 juillet 2022 avec le SIRTOM du Laonnois, une convention de gestion partagée fixant les modalités d'intervention des parties en vue d'assurer la continuité de leurs services publics respectifs en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

En 2024, Valor'Aisne a fait procéder au démantèlement de l'ancien centre de tri désaffecté en 2013, à la demande du SIRTOM. L'espace qu'il occupait a été rendu à l'usage du SIRTOM.

Par ailleurs, suite à l'installation d'une cuve de biocarburant type B100 compatible avec les moteurs diesel à la norme EN14214, les véhicules tracteurs des bennes FMA du Syndicat peuvent se ravitailler à cette cuve.

Le présent avenant a donc pour objet :

- d'acter la fin de la mise à disposition d'une partie du bâtiment du centre de tri pour la rendre à l'usage du SIRTOM, pour une surface de 932,5 m² ; Valor'Aisne conservant pour sa part 667,5 m² à usage de stock tampon pour les déchets de collectes sélectives et des cartons de déchèteries. Cette restitution n'impactant qu'à la marge les surfaces utilisées par les deux parties, le SIRTOM du Laonnois et le Syndicat Départemental conviennent de conserver le ratio de prise en charge des dépenses communes du site tel qu'il est prévu à l'article 3.3 de la convention de gestion partagée.
- d'intégrer les dépenses relatives à l'utilisation de la cuve de biocarburant par Valor'Aisne et d'établir la répartition des coûts entre les collectivités. La convention de gestion partagée du site de Laon-Leuilly 2021-2025 est ainsi complétée d'un article 5.7, comme rédigé ci-après :

5.7- Fourniture de biocarburant B100

Définition

Le SIRTOM autorise le Syndicat départemental à accéder à la cuve de biocarburant type B100 compatible avec les motorisations diesel de la norme EN14214, pour ravitailler ses camions tracteurs de bennes FMA.

Prix

Cette prestation sera facturée sur la base des consommations relevées pour les camions du Syndicat départemental et du prix d'achat du biocarburant B100.

La facturation est trimestrielle.

En outre, chaque badge permettant l'accès à la station de biocarburant B100 est mis à disposition gratuitement par le SIRTOM.

Justificatifs

Les relevés de consommation du Syndicat départemental accompagnés des copies des factures des prestataires fournisseurs du biocarburant B100, constituent les justificatifs nécessaires au paiement des prestations décrites ci-dessus.

2- Signatures des parties

A _____, le _____

Le Président du Syndicat Départemental
de Traitement des Déchets Ménagers
de l'Aisne

A _____, le _____

Le Président du SIRTOM
du Laonnois